

scolaires. La plus grande partie de ces terres a été transférée à la province récemment par le gouvernement fédéral; elles sont situées principalement dans l'est, entre les lacs, et à l'est et au nord-ouest du lac Manitoba.

Les colons ont le choix entre les terres convenant soit à la grande culture, à la culture mixte ou à l'élevage; et afin de faciliter l'obtention de ces terres, les conditions de vente en ont été fixées à 10 p.c. comptant et les autres paiements s'échelonnent sur une période de 10 ans avec intérêt à 6 p.c. La plus grande partie de ces terres sont à distance raisonnable des chemins de fer, dans des colonies organisées, ce qui est très avantageux pour les acheteurs.

De vastes superficies, notamment dans le nord de la province, offrent un grand avantage pour le pâturage sur une grande échelle. Ces immenses étendues, dont quelques-unes sont de 10,000 acres, peuvent être louées comme ranches pour un certain nombre d'années, à 4 cents l'acre. L'industrie de l'élevage a malheureusement été négligée ces dernières années et elle offre maintenant aux futurs ranchers d'excellents avantages. Le gouvernement provincial possède aussi de grandes étendues de terres marécageuses, particulièrement propres à l'élevage du rat musqué, industrie très bien établie maintenant au Manitoba, en raison des conditions climatiques favorables, de l'abondance de racines et d'herbages préférés de ce rongeur. Ces terres sont louées mais non pas vendues. La longueur du bail est fixée selon qu'il convient au concessionnaire. La province possède aussi quelques terres partiellement améliorées que l'on peut acheter à des conditions très faciles. Ces terres sont situées dans les meilleurs districts agricoles.

La province dispose aussi de terrains très attrayants pour lieux de récréation, dans l'est et le nord, et à proximité des autoroutes. Ces emplacements de " chalets d'été " peuvent être achetés ou loués à conditions très raisonnables.

Pour de plus amples renseignements on peut s'adresser au Directeur des Terres, Law Courts Bldg., Winnipeg, Man.

Saskatchewan.—Le gouvernement provincial de Saskatchewan administre quelque dix-sept millions d'acres de terres arpentées. Les forêts et les coupes de bois couvrent près de sept millions d'acres. Les pâturages couvrent environ trois millions et demi d'acres. Il y a deux millions d'acres de terres scolaires non vendues et au moins trois millions d'acres disponibles pour la colonisation provinciale.

Pour obtenir une terre dans la province de Saskatchewan, il faut être sujet britannique par naissance ou par naturalisation ou par naturalisation du père. Il faut avoir demeuré au moins quatre ans dans la Saskatchewan pour être éligible pour une inscription. Les concessions de terres en cette province sont disponibles à des conditions de paiement très faciles: 10 p.c. comptant et les autres paiements en versements annuels s'échelonnant sur douze années, avec intérêt à 6 p.c. Le prix minimum est d'un dollar par acre. La plupart de ces terres sont situées au nord du township 36. Pour l'inscription, il faut avoir occupé la terre quatre mois de chacune des trois années consécutives et avoir défriché au moins vingt acres de terre. Il faut aussi ériger sur cette terre une maison habitable d'une valeur d'au moins \$60.

Les terres qui ne conviennent qu'au pâturage se concèdent à de telles fins; mais si l'étendue en est de moins d'une section, on en dispose, aux termes des règlements, comme terres de pacage, au prix minimum d'un dollar l'acre. Ces terres ne se vendent qu'aux colons du voisinage.

Il a été réservé des terrains pour l'élevage des animaux à fourrure et une industrie considérable s'en est développée dans la province, particulièrement la